

Saint-Hyacinthe, le 16 février 2023

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances du Québec

Par courriel

Objet : Mémoire – Consultations prébudgétaires 2023–2024

Monsieur le ministre,

Au nom de Québec Vert et de nos membres, je suis fier de vous présenter nos recommandations en vue du Budget du Québec 2023–2024 que vous déposerez plus tard cette année. Québec Vert est une fédération composée de 12 associations d'entreprises et de professionnels œuvrant en horticulture ornementale, environnementale et nourricière. Porte-parole de la communauté du végétal et du paysage, sa mission est de représenter et de promouvoir ce secteur stratégique et d'en favoriser la croissance dans une perspective de développement durable.

Notre secteur regroupe plus de 6 000 entreprises en production (pépinières, serres, gazonnières et arbres de Noël), en commercialisation (jardineries, fleuristeries et fournisseurs horticoles) et en services (architecture du paysage, aménagement paysager et entretien d'espaces verts), génère plus de 40 000 emplois, en plus de représenter un chiffre d'affaires annuel de plus de 3,7 milliards de dollars.

À l'aube de choix budgétaires importants, le Québec est confronté à une poussée inflationniste et une importante pénurie de main-d'œuvre qui touche tous les secteurs, y compris le nôtre. La lutte contre les changements climatiques figure également parmi les enjeux de notre secteur.

Vous trouverez au sein du présent mémoire des mesures concrètes qui répondent à ces défis et qui permettront à notre industrie, mais également à l'ensemble de la société québécoise, de fleurir.

Au nom de l'ensemble de nos membres, je tiens à vous remercier de l'attention que vous porterez aux présentes recommandations. Je tiens également à réitérer notre volonté, ainsi que celle des membres de notre industrie, d'être des alliés du gouvernement du Québec. Nous restons disponibles pour toutes les questions ou pour une rencontre concernant les bienfaits des végétaux du Québec, leurs retombées et les économies qu'ils engendrent à la société québécoise.

Veuillez accepter l'expression de mes meilleures salutations.



Philippe Caissie
Président
Québec Vert



Végétaliser le Québec : un investissement durable

Mémoire soumis dans le cadre
des consultations prébudgétaires 2023-2024

Introduction

Le secteur de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière (HOEN) est un secteur qui prend de plus en plus d'importance au Québec. Les quelque 6 000 entreprises horticoles sont présentes sur l'ensemble du territoire et emploient plus de 40 000 travailleurs.

À l'heure de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques, et alors que de plus en plus de Québécoises et de Québécois font le choix de miser sur des produits horticoles locaux, notre industrie est en pleine effervescence. Les infrastructures végétalisées et l'agriculture urbaine sont identifiées comme des marchés à fort potentiel de développement.

Par les nombreux bienfaits qu'apportent ses produits à la société québécoise, notamment aux plans environnemental, économique et de la santé physique et mentale, l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière apparaît définitivement comme étant une solution peu coûteuse à différents défis auxquels le Québec fait face à l'heure actuelle, en plus d'embellir notre milieu de vie et de rendre les gens heureux!

Lors de la dernière campagne électorale, votre gouvernement a d'ailleurs maintes fois réitéré sa volonté de faire du Québec un leader de l'économie verte. Les végétaux sont des parties intégrantes de l'économie verte et doivent faire partie de la vision à court, moyen et long terme pour protéger et accroître la qualité de l'environnement tout en créant de la richesse pour tous. Les végétaux offrent des solutions concrètes à des problèmes concrets.

L'année 2023 est toutefois une année charnière pour le secteur puisque nous faisons face à plusieurs obstacles qui limitent le potentiel de croissance de l'industrie et, conséquemment, les bénéfices que peuvent en retirer les Québécoises et les Québécois.

Dans ce mémoire, vous trouverez donc 12 recommandations visant la végétalisation du Québec, un investissement durable.

Achat local

Près de 72 % des Québécoises et des Québécois considèrent que l'achat local est important ou très important dans leurs habitudes d'achat. Cet engouement pour l'achat local s'est accru pendant la pandémie, alors que les problèmes de la chaîne d'approvisionnement ont braqué les projecteurs sur l'importance de la consommation en circuit court et l'achat québécois comme vecteur économique.

Les changements climatiques contribuent aussi à l'engouement de la population québécoise pour l'achat local, puisqu'acheter au Québec permet de réduire son empreinte écologique, notamment en diminuant l'impact des transports. De plus, les normes environnementales en vigueur au Québec certifient que les produits d'ici sont respectueux de l'environnement.

Nous savons que votre gouvernement partage également la passion des Québécoises et des Québécois pour l'achat local, puisqu'elle est au cœur de votre vision économique. De plus, la mise sur pied de la Stratégie nationale des marchés publics où l'état donne l'exemple en matière d'achat québécois vient cimenter la volonté gouvernementale de favoriser l'achat local. Au cours de votre précédent mandat, vous avez contribué à l'avènement de l'organisme « Les produits du Québec », une nouvelle marque de certification qui s'ajoute à « Aliments du Québec » pour reconnaître et faire la promotion de l'économie locale et des produits du Québec. Cette initiative contribue non seulement à l'essor des industries québécoises, mais également à accroître la compétitivité de l'économie du Québec.

Malheureusement, n'étant ni des objets ni des aliments, les végétaux produits ici au Québec ne bénéficient à l'heure actuelle d'aucun programme permettant aux consommateurs de les identifier et d'en faire le choix rapidement. Il est donc difficile, voire impossible de les distinguer des autres végétaux produits en Ontario, en Colombie-Britannique ou même aux États-Unis, et en l'occurrence d'encourager les producteurs d'ici.

Recommandation n° 1

Accompagner l'industrie de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière dans la mise en place d'un programme d'identification et de reconnaissances des végétaux du Québec et prévoir le financement nécessaire à cette fin.

Infrastructures végétalisées

Les infrastructures végétalisées, parfois encore méconnues du grand public, regroupent toutes les pratiques de verdissement et les phytotechnologies (toit vert, mur végétalisé, aire de biorétention, plantation en milieu minéralisé, etc.) qui permettent de résoudre des problématiques environnementales, sociales et de santé publique. Elles contribuent notamment à la lutte aux îlots de chaleur, à la gestion des eaux pluviales et à la protection des pollinisateurs et de la biodiversité. Elles s'inscrivent aussi en cohérence à l'appel à la sobriété énergétique, lancé par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, de par leur propriété de thermorégulation qui caractérise les murs et les toits végétalisés.

Les solutions basées sur la nature et les infrastructures vertes sont la principale solution pour harmoniser l'urbanisation des territoires et adapter nos communautés aux changements climatiques, tout en préservant l'environnement et la qualité de vie. Pour nous, ces pratiques évoquent un objectif global et urgent et dont la survie même de notre territoire dépend : la végétalisation massive et systématique du territoire que nous occupons.

En 2022, le gouvernement a présenté sa vision pour le *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* (PNAAT). Ce plan, dont nous avons d'ailleurs salué le dépôt, est un premier pas vers une stratégie d'aménagement du territoire et de valorisation de milieux de vie plus résilients. Nous sommes toutefois inquiets de voir qu'on n'y mentionne que timidement les espaces verts et qu'on n'y parle ni d'infrastructures végétalisées, ni de végétaux. Pourtant, ces derniers sont des outils essentiels pour les villes et municipalités pour lutter concrètement contre les changements climatiques et protéger la qualité de l'environnement.

Les infrastructures végétalisées ont de très nombreux bienfaits sur la santé. On constate notamment qu'un secteur urbain plus vert est associé à une baisse du risque de 14 % pour le diabète, de 13 % pour l'hypertension et de 10 % pour l'hyperlipidémie. Les gens vivant dans des milieux très verts sont en effet trois fois plus susceptibles d'être physiquement actifs et ont 40 % moins de risque de souffrir d'embonpoint ou d'obésité. Considérant les coûts annuels estimés qu'engendrent ces maladies au Québec, une diminution de la prévalence de ces maladies (et la perte de productivité associée) par le verdissement permettrait à terme d'économiser rapidement plusieurs centaines de millions par année¹.

1 Tiré d'un article du Dr Pierre Gosselin, M.D., MPH et Dre Johanne Elsener, M.V., M. Sc. dans le Magazine Québec Vert® édition août-septembre 2022, [qcvert.com/3YyhaXF]

En ce sens, Québec Vert croit qu'il est important de bonifier les sommes permettant aux municipalités de déployer des infrastructures végétalisées sur leur territoire. Par exemple, le programme OASIS, qui s'inscrit dans l'axe 3 du *Plan pour une économie verte 2030*, est une avancée considérable. Ce programme, doté d'un budget de 113,6 millions, vise « à offrir un soutien financier aux organisations municipales afin qu'elles planifient et réalisent des projets de verdissement leur permettant de mieux adapter leur milieu aux impacts des changements climatiques² ». Les objectifs visés par le programme pourraient toutefois être élargis et son budget bonifié.

Recommandation n° 2

Accroître de manière significative le financement du programme OASIS, et ce, afin de faciliter le déploiement de projets d'infrastructures végétalisées partout sur le territoire québécois.

De plus, il serait intéressant que des organisations, autres que les municipalités et les communautés autochtones, puissent en bénéficier afin que des initiatives structurantes puissent être mises sur pied.

Recommandation n° 3

Élargir l'admissibilité du programme OASIS à une pluralité d'acteurs, en sus des municipalités, afin de favoriser un plus large déploiement de projets d'infrastructures végétalisées à l'échelle de la province.

Hortithérapie

Tel que mentionné précédemment, les végétaux ont un grand impact sur la santé mentale et physique des gens qui les côtoient. En ce sens, les végétaux sont de plus en plus utilisés dans les plans de traitement clinique. Cette technique, connue sous le nom d'hortithérapie, est en plein essor dans le reste du Canada et aux États-Unis. Elle est définie par l'utilisation de végétaux à des fins thérapeutiques, c'est-à-dire qu'on utilise sciemment les végétaux dans des plans de traitements de certains patients, puisque ceux-ci permettent d'activer les fonctions cognitives et stimulent les sens. Les traitements sont planifiés et réalisés par des hortithérapeutes qui détiennent une formation universitaire à cet égard.

Par contre, il n'existe aucun programme universitaire au Québec qui puisse former des professionnels du secteur de l'horticulture ornementale et de la santé à travailler en hortithérapie, ni de chercheur spécialisé en la matière. La profession n'est en effet pas reconnue au Québec, contrairement aux autres provinces canadiennes.

Recommandation n° 4

Octroyer aux universités qui disposent à la fois de facultés d'agronomie et de santé les fonds nécessaires à la mise en place d'un programme de formation en hortithérapie.

Financement de la recherche

La recherche, l'innovation et le développement sont des vecteurs importants de croissance. Notre secteur l'a lui-même constaté au cours des dernières années grâce à la création et à la mise en place de la *Chaire de leadership et d'enseignement en infrastructures végétalisées Jean Tremblay* de l'Université Laval, qui a notamment permis la formation spécialisée d'étudiants pour notre secteur, ainsi que l'acquisition de connaissances pour soutenir le développement de ce marché émergent (infrastructures végétalisées).

Toutefois, malgré la présence de cette dernière et son apport essentiel dans la santé du secteur et dans les recherches sur les infrastructures végétalisées et le verdissement, il n'y a toujours pas suffisamment de recherche dans le secteur au Québec pour lui permettre de poursuivre et d'accélérer sa croissance. Faute d'ouverture de postes de professeurs et de chercheurs dans les universités québécoises et en l'absence de centres de recherche dédiés dans notre secteur, nous sommes confrontés à un manque de recherche, de professeurs et de chercheurs universitaires et d'étudiants à la maîtrise et au doctorat. De plus, par les années passées, nous avons assisté à un exode des diplômés universitaires issus du secteur de l'horticulture, et particulièrement des doctorants, à l'extérieur du Québec. Cet exode limite de manière importante la capacité d'innover de l'industrie québécoise.

² www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/oasis/index.htm

Recommandation n° 5

Poursuivre le Programme de partenariat pour l'innovation en agroalimentaire au MAPAQ et accroître le financement disponible pour la création de chaires de recherche et d'enseignement dans les secteurs liés à l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière au Québec.

Recommandation n° 6

Financer la création et les activités d'un Centre de coordination, de concertation, de veille et de développement de la recherche et de l'innovation en horticulture ornementale, environnementale et nourricière.

Pôle de concertation

En 2022, une réflexion majeure a été entamée sur la compétitivité du secteur. Cette réflexion vise à identifier les défis et enjeux du secteur, mais aussi ses opportunités et ses forces. L'une des solutions qui a émergé de l'intelligence collective grâce à cette démarche est la création et la mise sur pied d'un pôle de concertation en horticulture ornementale, environnementale et nourricière.

La filière de l'HOEN comporte douze secteurs qui travaillent en synergie pour planter, cultiver, entretenir et commercialiser les végétaux d'ici. Puisqu'une multitude d'acteurs interviennent à des moments clés dans la chaîne de valeur et de l'innovation, les besoins de concertation sont particulièrement importants. La conjoncture actuelle accentue les besoins de concertation puisque le secteur de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière est appelé à croître davantage en raison des solutions concrètes qu'il offre dans la lutte contre les changements climatiques, et de l'engouement sans précédent du public pour les végétaux.

Recommandation n° 7

Accroître le financement disponible pour le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence afin qu'un pôle en horticulture ornementale, environnementale et nourricière puisse éventuellement émerger.

La végétalisation comme moteur d'action citoyenne

Il apparaît également important de bonifier les sommes dédiées à encourager l'implication de la société civile dans la lutte aux changements climatiques. Par le passé, du financement était notamment offert par le biais du programme Action-Climat qui visait l'émergence de solutions de lutte contre les changements climatiques provenant des communautés et s'appuyant sur l'implication citoyenne, celle des organisations et sur le renforcement des capacités.

Cet automne, le ministre de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a annoncé un montant de 46,4 millions de dollars à cette fin qui s'inscrit dans le cadre de sa Stratégie de mobilisation pour l'action climatique et qui se veut un prolongement d'autres programmes. Si nous croyons qu'il s'agit d'un premier pas intéressant en la matière, une telle enveloppe gagnerait certainement à être bonifiée significativement à la lueur des défis qui nous attendent.

Recommandation n° 8

Bonifier de manière significative les sommes prévues à la Stratégie de mobilisation pour l'action citoyenne ainsi que celles d'autres programmes visant une plus grande implication de la société civile dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.

Plus largement, et compte tenu de l'importance des infrastructures végétalisées dans l'adaptation aux changements climatiques, et que les initiatives en la matière émanent souvent d'autres regroupements, nous croyons que les organisations faisant la promotion du verdissement et des bonnes pratiques à observer devraient avoir accès à un financement bonifié.

Recommandation n° 9

Accroître le financement d'organisations, telles que les Fleurons du Québec et Québec Vert, qui font la promotion du verdissement, des bonnes pratiques et des infrastructures végétalisées et qui contribuent activement à la mobilisation citoyenne autour du verdissement.

Enfin, les citoyens peuvent également contribuer à l'effort de verdissement en utilisant leur propre cour (avant ou arrière) ou leur balcon pour ajouter de la verdure dans leur communauté. Les bienfaits du jardinage sont bien connus, mais plusieurs les ont redécouverts pendant la pandémie. Mettre les mains dans la terre est une bonne façon de lutter contre les changements climatiques en plus de produire de bons légumes. Puisque l'agriculture urbaine fait partie des champs d'action du MAPAQ, il serait intéressant que la prochaine stratégie d'agriculture urbaine bénéficie des sommes adéquates pour soutenir le développement de l'agriculture urbaine et de partenariats visant la réalisation d'actions structurantes.

Recommandation n° 10

Octroyer du financement pour le déploiement et la mise en œuvre de la prochaine Stratégie d'agriculture urbaine MAPAQ.

Saisonnalité de la main-d'œuvre

Au Québec, les travailleurs saisonniers sont souvent marginalisés et ont un accès restreint à plusieurs programmes d'employabilité et d'assurance-emploi. Le dernier rapport de la Table nationale de concertation sur l'emploi saisonnier parlait du « trou noir de l'assurance-emploi ». Ce concept réfère au manque de ressources disponibles pour les travailleurs saisonniers et aux défis auxquels ils font face pour avoir accès à l'assurance-emploi.

Le trou noir de l'assurance-emploi correspond à la période entre le moment où prennent fin les prestations d'assurance-emploi versées aux travailleurs saisonniers et celui de leur retour en emploi. En somme, il s'agit d'une période sans revenu d'emploi ni de prestations d'assurance-emploi.

Ce phénomène, courant pour les travailleurs saisonniers, a été exacerbé par l'embellie du marché du travail, qui fait en sorte que les taux de chômage ont subi une baisse partout au Québec. En effet, le programme d'assurance-emploi prévoit que la durée des prestations d'assurance-emploi dépend du taux de chômage : lorsque le taux de chômage baisse, les durées de prestations baissent aussi, car le gouvernement fédéral ne réajuste pas ses barèmes à cet égard. Plusieurs travailleurs saisonniers voient donc leurs prestations prendre fin bien avant qu'ils ne soient retournés au travail. Le phénomène a récemment pris de l'ampleur et fait ressortir des disparités régionales.

Considérant que la saisonnalité du travail fait partie intégrante de l'industrie de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière dans toutes les sphères qui y sont reliées et que les entreprises à caractère saisonnier sont un moteur économique important partout au Québec, il apparaît urgent de s'assurer du maintien de ces travailleurs en emploi, et ainsi prévenir la dévitalisation économique de nos régions.

Un pôle de coordination et de mutualisation de la main-d'œuvre pourrait être mis sur pied afin de faciliter le partage de la main-d'œuvre entre les différentes industries saisonnières au Québec. Un tel pôle pourrait également identifier et diffuser les meilleures pratiques en la matière et faciliter le rappel de la main-d'œuvre au regard des compétences requises.

Recommandation n° 11

Prévoir les sommes nécessaires à la mise en place d'un pôle de coordination de la mutualisation de la main-d'œuvre pour les industries saisonnières œuvrant au Québec.

Pénurie de main-d'œuvre

À l'instar de plusieurs autres secteurs de l'économie québécoise, le secteur de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière souffre d'une pénurie de main-d'œuvre qui limite ses opportunités de croissance, alors que la demande et le potentiel de croissance sont forts. Le secteur ornemental se retrouve lui aussi dans une position particulière quant à la pénurie de main-d'œuvre, puisque 70 % des entreprises du secteur sont de petites ou moyennes tailles.

HortiCompétences, le comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale, volets de commercialisation et services, estime qu'il y aura une croissance forte de l'emploi dans les prochaines années, compte tenu de tendances de fond liées à la transition verte (verdissement des villes et infrastructures végétalisées, utilisation des végétaux à des fins environnementales et d'amélioration de la santé publique, agriculture urbaine, demande accrue des consommateurs, autonomie alimentaire, croissance des besoins en élagage, notamment à proximité du réseau d'Hydro-Québec).

Le domaine de l'horticulture s'inscrit également en complémentarité directe avec le secteur de la construction, qui figure parmi les priorités de l'*Opération main-d'œuvre*. En effet, à l'heure de la transition verte où les infrastructures végétalisées (IV) sont parties prenantes des projets de construction, autant résidentiels, commerciaux et institutionnels que municipaux, les métiers de l'horticulture représentent une suite logique à ceux de la construction.

Plus que jamais, les entreprises de services du secteur horticole connaissent des difficultés de recrutement et de rétention de main-d'œuvre qualifiée et sont à la recherche de solutions pour attirer des travailleurs formés ou disposés à l'être. De fait, bon nombre d'entreprises de services mettent actuellement sur pause leur projet d'expansion en raison notamment du manque de main-d'œuvre.

À l'heure où le travail a été lourdement affecté par la pandémie, plusieurs travailleurs sont à la recherche d'un nouvel équilibre professionnel. L'horticulture, grâce à ses bienfaits sur la santé physique et mentale, représente une alternative de choix. Pourtant, et malgré ses perspectives prometteuses, il s'agit encore d'un secteur d'emploi méconnu.

Recommandation n° 12

Financer la mise en place d'un programme de reconnaissance et de promotion des différents emplois liés à l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière au Québec.



La communauté du végétal
et du paysage

3230, rue Sicotte, local E-300 Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2
T. : 450 774-2228 | F. : 450 774-3556